

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 24115</p>
---	---	---

SEANCE du : 24 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 18 juin 2024.

ETAIENT PRESENTS

Thierry BAUDOQUIN	Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN
Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Alain ROBIN
Bérangère BAZANTAY	Bruno COTHOUIS	Constance MACKOW	Anne ROUX
Florence BAZZOLI	Sandrine DELUGEAU, jusqu'à 20h00	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
Bruno BODIN	Stéphanie FILLON	Jean-François MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Anita BRIFFE	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU, à partir de 19h15	Jean-François MORIN, à partir de 19h05	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Rodolph THIBAUDEAU, pouvoir à Constance MACKOW	Jamel CHENIOUR, pouvoir à Bruno COTHOUIS	Philippe ROBIN
Jean-François MORIN, pouvoir à Hélène BROSSEAU jusqu'à 19h05	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU, jusqu'à 19h15	Sandrine DELUGEAU, à partir de 20h00

Secrétaire de séance : Arnaud PRINTEMPS, assisté des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Promoteur ZAC des 4 saisons

Bérangère BAZANTAY présente le dossier.

La Collectivité envisage de lancer une consultation de marchés publics, sous la forme d'une procédure avec négociation, selon les articles L 2124-3 - R 2124-3 3°, L2113-10 - R2113-1 et R2142-15 à R2142-18 du Code de la Commande Publique dans le cadre de la consultation d'opérateurs immobiliers de la ZAC des 4 saisons sur la Commune de Bressuire.

Il s'agira de recourir à **un Marché à Procédure avec négociation.**

La présente consultation est soumise aux dispositions du Code de la commande publique. La procédure est restreinte et le choix du lauréat s'opère en deux temps :

- Sélection des candidats
- Remise des offres et négociations avec les candidats sélectionnés

VU les articles L 2124-3 - R 2124-3 3°, L2113-10 - R2113-1 et R2142-15 à R2142-18 du Code de la Commande Publique

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** l'engagement de la procédure relative à la consultation d'opérateurs immobiliers de la ZAC des 4 saisons sur la Commune de Bressuire et de sa signature, conformément aux montants ci-dessus

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20240626-DG_DEL_2024_115-DE
 Date de télétransmission : 26/06/2024
 Date de réception préfecture : 26/06/2024

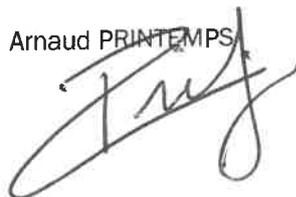
- **DE FIXER** le montant de la prime allouée à chaque candidat admis à présenter une offre, et non retenu **de 1 000,00 € HT par candidat**
- **DE NOMMER** 3 membres du Conseil Municipal en plus des membres de la Commission d'Appel d'Offres : Mmes Anne-Marie BARBIER, Jean-François MORIN et Véronique VILLEMONTAIX

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Arnaud PRINTEMPS



Le Maire,

Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20240626-DG_DEL_2024_115-DE
Date de télétransmission : 26/06/2024
Date de réception préfecture : 26/06/2024